

Compte Rendu de Séance

Du Jeudi 7 Avril 2022

L'an 2022, le sept avril à 20h00, Le Conseil Municipal de la Commune de Farges-en-Septaine dûment convoqué, s'est réuni en la Salle des Conseils à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain JAUBERT. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux par voie électronique le 1^{er} avril 2022. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 1^{er} avril 2022.

Présents : Alain JAUBERT, Martine GOUDIN, Jacques POURNIN, Cécile GILBERT, Frédérique LHERON, Mickaël ALLEGAERT, Marielle DREYFUS, Hervé POLICARD, Sophie LAVRAT, Sandrine COSSART, Lucien RELIEU, Liliane COQUIL, Virginie DEWOLF.

Absent excusé : Nicolas LECOMTE, Pierrick DANGERS

Pouvoirs : Nicolas LECOMTE donne pouvoir à Hervé POLICARD.

Secrétaire de séance : Liliane COQUIL

Séance ouverte à 20h05

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 21 Mars 2022.

2022-21 > Vote du BUDGET PRIMITIF 2022 BOULANGERIE

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de budget primitif 2022 qui se présente en équilibre comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement	:	28 385,38 €
- Dépenses et recettes d'investissement	:	14 151,77 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif 2022 _ BOULANGERIE arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

2022-22 > Subventions 2022 aux Associations

Le Conseil Municipal décide d'attribuer, au titre de l'année 2022, une subvention aux associations suivantes :

Amicale des sapeurs-pompiers Avord Farges	300 €
ADMR	100 €
ASSAD	100 €
ECOM	200 €
Coopérative scolaire	500 €
FACILAVIE	100 €
Groupe collège Georges Sand	100 €
TOTAL	1 400 €

Nous avons pour ECOM, 3 conseillers CONTRE,
Nous avons pour Groupe collège Georges Sand, 5 conseillers CONTRE.

2022-23 > Participation au Fond de Solidarité Logement (FSL)

Monsieur le Maire, expose le fondement du Fonds de Solidarité pour le logement. La commune contribue dans le cadre d'une convention pluriannuelle, au financement du Fonds de Solidarité Logement (FSL), qui regroupe les aides au logement, à l'énergie, à l'eau, en faveur des personnes défavorisées.

Après en avoir **délibéré**, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de consacrer 200€ à ce dispositif pour l'année 2022.

2022-24 > Vote du BUDGET PRIMITIF 2022 COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de budget primitif 2022 qui se présente en équilibre comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 598 437,09 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 155 703,64 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif 2022 _ COMMUNE arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

2022-25 > Autorisation d'encaissement d'un DON

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, Alain JAUBERT à encaisser le don de la Société GREENPHARMA de 1 500€ effectué par chèque, au compte 7713.

2022-26 > Vente des PEUPLIERS

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, Alain JAUBERT à vendre les peupliers qui se situent sur la parcelle A0019, dite aux Marais.

Après en avoir **délibéré**, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la vente de ces peupliers.

Informations et Questions diverses

La publication de l'appel d'offre de la Halle va être réalisée avec l'aide du CIT. La date de clôture est fixée au 07 juin 2022.

Madame Marielle DREYFUS est la nouvelle présidente de FESTI'FARGES.

Fin de séance 21h30

Fait à Farges-en-Septaine, le 02/06/2022

La Secrétaire,
Liliane COQUIL



Le Maire,
ALAIN JAUBERT



